

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 17 mars 2020

### RAPPORT D'ACTIVITÉ

I.	RENCONTRES AVEC LES INSTANCES OFFICIELLES .....	1
II.	ACTIONS DU CNCB .....	2
III.	TÉMOIGNAGES IDENTIFIÉS REÇUS RENTRÉE 2019 .....	3
IV.	RELATIONS AVEC LA PRESSE .....	4
V.	CAMPAGNE DE RENTRÉE 2019.....	5
VI.	PRÉSENCE DU CNCB SUR LE WEB .....	5
VII.	SUBVENTIONS.....	6
VIII.	VIE INTERNE .....	6
IX.	ÉVOLUTION DU BIZUTAGE DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	6

#### I. RENCONTRES AVEC LES INSTANCES OFFICIELLES

##### ► MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

- Le CNCB a été reçu au MESRI le 16 septembre 2019 par Mr Graig Monetti, Chef de Cabinet, Conseiller vie étudiante de la Ministre. Nous avons été écoutées avec attention. Nous avons fait le point sur la rentrée et sur les actions que nous menons.

Les cas de bizutage dont le CNCB a eu connaissance ont été transmis au MESRI.

- Le 25 septembre 2019 le CNCB a été invité à participer à la réunion organisée par la Ministre sur le thème « Événements festifs et d'intégration étudiants : stop au danger »

Un courrier lui a été envoyé, suite à cette réunion, pour insister sur le fait que, que si la prévention est nécessaire, elle ne suffit pas et qu'il faut des sanctions sévères à l'encontre des auteurs des faits, position partagée et affichée par la CGE.

Ce courrier est resté sans réponse.

### ► **MINISTÈRE DES SPORTS**

Le CNCB y a été reçu le 20 septembre 2019 pour préparer la mise à jour du guide juridique du Ministère des Sports, à la demande de Monsieur Brinquin, chargé de mission éthique et valeurs du sport. Ce guide relatif à la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport est un outil de sensibilisation et d'information à destination de l'ensemble des acteurs du sport (notamment sportifs, arbitres, supporters mais aussi dirigeants ou encore les victimes de violences). Les coordonnées du CNCB y figurent.

Tout au long de l'année, le CNCB est resté en contact avec ces ministères.

Valérie Péresse nous a assuré de son soutien lors d'un échange de courriers suite à son témoignage du bizutage qu'elle avait subi en classe prépa.

Le CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) et ses antennes régionales ont relayé la campagne du CNCB sur les réseaux sociaux.

## **II. ACTIONS DU CNCB**

- Le CNCB a transmis les témoignages reçus, que ce soit par téléphone, par mail, ou par courrier, aux ministères concernés : Éducation Nationale, Enseignement Supérieur Recherche et Innovation, Jeunesse et Sports.
- À la rentrée de 2019 des interventions ont eu lieu dans des établissements à la demande de leurs responsables :
  - CREPS d'Ile de France, le 28 août 2019 en présence de la Ministre des sports.
  - Lycée HENRI IV, le 26 novembre 2019, invitation à participer au Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté de la cité scolaire Henri IV afin que nous présentions un rapide bilan de nos interventions de l'année scolaire passée. Nous avons été sollicités à nouveau pour intervenir auprès des élèves des 8 terminales (4 interventions ont eu lieu en novembre et décembre 2019)

Comité National Contre le Bizutage 108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 PARIS cedex 11

Tél : 06 07 45 26 11 / 06 82 81 40 70

[contact@contrelebizutage.fr](mailto:contact@contrelebizutage.fr) / <http://www.contrelebizutage.fr>

- Le CNCB est partie civile dans le dossier du bizutage à l'EDHEC. L'affaire suit son cours.

Nombreux contacts avec le jeune Manuel et avec sa mère afin d'envisager des actions pour faire connaître le cas de ce jeune qui doit maintenant rembourser le prêt étudiant de 42 000€ souscrit auprès de sa banque alors que l'école en lui a pas permis de terminer ses études et qu'il n'a donc pas de diplôme.

Rappel : En date du 19 décembre 2016, le Procureur avait proposé au juge d'instruction le classement sans suite de l'affaire, au motif que les charges de délit de bizutage à l'encontre de l'association Course Croisière de l'EDHEC et des mis en examen n'étaient pas suffisamment précises, bien que le bizutage lui-même soit avéré. Le 21/03/2017, le juge d'instruction, suivant les réquisitions du Procureur, a classé l'affaire sans suite. L'avocat de la victime et l'avocate du CNCB, Valérie BLOCH, ont fait appel de cette décision devant le tribunal de grande instance de Douai. L'audience s'est tenue le 12 janvier 2018 (délibéré au 23/03/2018). Aucune nouvelle de la procédure depuis. Cette procédure a déjà coûté 7500€ au CNCB !

En ce qui concerne la santé du jeune, depuis son accident en octobre 2013, il ne peut rester debout et marcher que quelques heures sans être contraint de rester allongé le lendemain.

- Le CNCB a répondu à de nombreuses demandes d'élèves et d'étudiants qui travaillent sur le thème du bizutage dans le cadre de TPE (Travaux Personnels Encadrés) en lycée, ou de mémoires universitaires (en DUT, Master ou en écoles de journalisme).

### III. TÉMOIGNAGES IDENTIFIÉS REÇUS RENTRÉE 2019

Pour cette rentrée le CNCB a reçu 14 témoignages de parents et de jeunes victimes du bizutage venant de dentaire Marseille, architecture Clermont Ferrand, 3 écoles de commerce / management : HEC, Rennes, Nantes, 2 écoles d'ingénieurs : ENSAM Metz, Unilasalle Beauvais, IFSI La Rochelle, internat d'un lycée privé à Figeac, Prépa lycée Toulouse, médecine Amiens, université Nanterre, Mines de Saint-Étienne, un témoignage de passants dans la rue à Poitiers.

Suite à ces témoignages, le CNCB a pris le cas échéant contact avec les chefs d'établissements concernés. La plupart du temps l'interdiction du bizutage avait été rappelée. Certains chefs d'établissement ont fait un signalement au Procureur, ont réuni un conseil de discipline et ont parfois demandé l'intervention du CNCB.

Cependant nous avons pu constater lors des différents échanges que :

Comité National Contre le Bizutage 108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 PARIS cedex 11

Tél : 06 07 45 26 11 / 06 82 81 40 70

[contact@contrelebizutage.fr](mailto:contact@contrelebizutage.fr) / <http://www.contrelebizutage.fr>

- Les chefs d'établissements manquent encore trop souvent de vigilance et acceptent trop facilement les bizutages « pas bien graves ». Ils ferment les yeux sur ce qui se passe à l'extérieur de leurs établissements, persuadés que dans ce cas, ils ne pourraient pas être mis en cause lors d'une éventuelle procédure judiciaire.

- Les chefs d'établissements restent frileux pour sanctionner les bizuteurs : Ils craignent un recours des parents en Référé ou au tribunal administratif pour faire annuler les décisions prises en conseil de discipline.

Le CNCB rappelle que la mention au règlement intérieur des sanctions encourues en cas de bizutage rendrait de nombreux recours injustifiés.

- Le CNCB engage les chefs d'établissements à signifier aux nouveaux leur détermination à lutter contre le bizutage, à leur demander de dire non tous ensemble et à les tenir informés d'éventuelles tentatives de bizutage de la part des anciens.

- L'alcool est très souvent présent lors des événements dont il nous a été fait part : Incitation ou obligation de boire. Il peut conduire à des actes graves comme des viols, des comas éthyliques voire des décès. Il n'y a aucun contrôle et donc aucune sanction si des boissons n'entrant pas dans le cadre de la licence officielle sont disponibles dans les soirées étudiantes.

- Les victimes et leurs familles nous demandent encore trop souvent de préserver leur anonymat par peur de représailles ou de devoir quitter l'établissement. C'est un véritable problème pour le CNCB car ne pas dénoncer un délit n'est pas acceptable, mais mettre en danger une victime ne l'est pas plus. Ne rien dire, c'est accepter que le bizutage continue et fasse de nouvelles victimes.

Les témoignages n'arrivent pas seulement à la rentrée mais tout au long de l'année. Ils demandent une grande disponibilité de la part de M-F HENRY et F MOUGIN car ce sont leurs numéros de portable qui figurent sur le site du CNCB, et les témoins ou victimes peuvent appeler à tout moment.

#### **IV. RELATIONS AVEC LA PRESSE**

Le CNCB est la « référence » en matière de bizutage. Dès que la presse relate un fait de bizutage, nous sommes immédiatement contactées par les journalistes.

- Conférence de presse le 5 septembre 2019. Le dossier de presse, consultable en ligne sur notre site, a été envoyé aux journalistes qui en ont fait la demande.
- MF. Henry, F. Mougin et V. Tibayrenc ont répondu au moment de la rentrée aux demandes d'interviews d'environ 20 journalistes pour des émissions de télévision, de radio et pour des articles dans la presse nationale ou locale.

Comité National Contre le Bizutage 108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 PARIS cedex 11

Tél : 06 07 45 26 11 / 06 82 81 40 70

[contact@contrelebizutage.fr](mailto:contact@contrelebizutage.fr) / <http://www.contrelebizutage.fr>

- Témoignages : peu de victimes ont accepté de témoigner pour les journalistes.
- On parle du bizutage :
  - Contacts avec un journaliste de Médiapart suite à l'article sur les écoles de commerce repris par d'autres médias, en particulier Libération avec le témoignage de 500 anciens élèves d'écoles de commerce.
  - Déclaration du collectif féministe contre le viol en octobre 2019
  - « Coup de gueule » de Daniel COHEN lors de l'émission « C'est-à-vous » sur France 5

## V. BILAN DE LA CAMPAGNE SUR LES RESEAUX SOCIAUX FACEBOOK, INSTAGRAM ET TWITTER

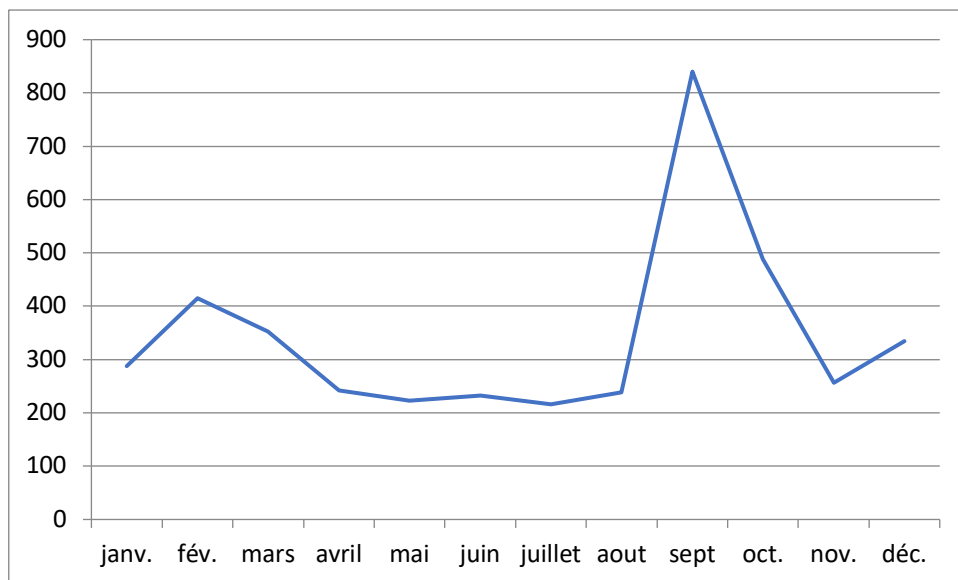
Cf Bilan joint en annexe

## VI. PRÉSENCE SUR LE WEB

### ► Fréquentation du site

En 2018 le site a comptabilisé 5 905 consultations, en 2019 : 4124

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct.	nov.	déc.
288	415	352	242	223	232	216	238	840	488	256	334



Comité National Contre le Bizutage 108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 PARIS cedex 11

Tél : 06 07 45 26 11 / 06 82 81 40 70

[contact@contrelebizutage.fr](mailto:contact@contrelebizutage.fr) / <http://www.contrelebizutage.fr>

## **VII. SUBVENTIONS**

En juin 2019, Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a accordé une nouvelle subvention de 5000 euros au CNCB.

## **VIII. VIE INTERNE**

Les 23 adhérents du CNCB et les 5 associations membres, FAGE APEL, FCPE, Mutuelle des Étudiants, PEEP ont été tenus informés de l'actualité du CNCB par mail.

Les membres du bureau et du CA ont été régulièrement informés et consultés par mail.

## **X. ÉVOLUTION DU BIZUTAGE DEPUIS LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le CNCB se heurte toujours à des difficultés pour amener les victimes et leurs familles à accepter de témoigner même anonymement. Or sans témoignages il n'y a pas de sanctions possibles, ni au sein des établissements, ni en justice.

Le bizutage sévit encore dans un certain nombre d'établissements, parfois avec la complicité passive de la direction. De nombreux établissements volontaristes, établissements d'enseignement supérieur et lycées, convaincus du caractère inacceptable du bizutage, et peut-être également dans le sillage de mouvements tels que #metoo, convaincus du « risque » de non acceptation et dénonciation par les victimes, ont pris les mesures nécessaires à l'éradication ou à la prévention du bizutage. Ils utilisent nos supports de communication et nous demandent d'intervenir.

Cette année encore le CNCB a constaté l'importance de l'implication des chefs d'établissements et des enseignants dans l'éradication du bizutage. Trop de chefs d'établissements cautionnent encore le bizutage, trop d'enseignants se taisent. De même, trop de magistrats hésitent encore à poursuivre les auteurs des faits et ceux qui les laissent faire, alors que les conséquences sont dramatiques pour les victimes. Seules les sanctions sévères sont dissuasives et permettront d'éradiquer le bizutage. Ce sont toujours les victimes qui sont sanctionnées et doivent quitter l'établissement ou y subir des représailles.

Le jeune qui refuse le bizutage le fait avec le soutien de sa famille et parce qu'il y a reçu, comme il nous le dit généralement, une éducation fondée sur des valeurs non négociables.

Nos jeunes, y compris notre élite, mais aussi parfois les adultes (chefs d'établissements, enseignants et parents) ignorent singulièrement les règles qui permettent de vivre ensemble et de refuser l'inacceptable : respect de soi, respect de l'autre, respect des différences, tolérance, esprit critique et sens de l'accueil. Ces règles devraient être inculquées dès l'enfance par les familles et par l'école, car le harcèlement qui commence dès l'école maternelle, se poursuit avec le bizutage dans les établissements d'enseignement et d'apprentissage mais aussi dans tous les lieux où une relation nouveau/ancien peut s'établir, et mène au harcèlement dans l'entreprise.

Marie-France HENRY  
Présidente

Françoise MOUGIN  
Secrétaire Générale